

2B PART
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 431 Rue Aristide Bergès
73490 LA RAVOIRE
811 081 892 RCS CHAMBERY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 20 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le Vingt Mai,
A Neuf Heures,

Monsieur Benjamin BAUDET, demurant 9 Chemin du Platet 73190 ST JEOIRE PRIEURE,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 30 euros composant le capital social de la Société 2B PART,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

Après avoir rappelé qu'aux termes d'un acte sous seings privés en date de ce jour, Monsieur et Madame BAUDET ont cédé l'intégralité des titres leur appartenant dans le capital de la société à Monsieur Benjamin BAUDET, devenu associé unique,

A pris les décisions suivantes :

- Refonte des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé unique décide, en conséquence de la cession de titres intervenue ce jour, et pour mise à jour, de refondre la rédaction des statuts régissant la société qui devient une société unipersonnelle.

En outre, une option IS sera être effectuée afin de conserver le régime fiscal actuel.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Benjamin BAUDET

